Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
Agriculture and Agri-Food Canada – Agriculture et Agroalimentaire Canada

http://www.archive.org/details/labonnefaondema00cana

PUBLICATION ~~508~~ 537
CIRCULAIRE 115

PUBLIÉE EN AOÛT 1936
PREMIÈRE IMPRESSION

DOMINION DU CANADA—MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

La bonne façon de marquer les boîtes de beurre et de fromage

DIVISION DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE ET DE LA RÉFRIGÉRATION

630.4
C212
P 537
1936
fr.
c.2

Publié par ordre de l'Honorable JAMES G. GARDINER, Ministre de l'Agriculture
Ottawa, Canada

MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE

DIVISION DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE ET DE LA RÉFRIGÉRATION

LA BONNE FAÇON DE MARQUER LES BOÎTES DE BEURRE ET DE FROMAGE

Les dessins suivants représentent la bonne façon de marquer les boîtes de beurre et de fromage, conformément aux règlements établis sous la Loi de l'industrie laitière:

Boîtes de beurre.

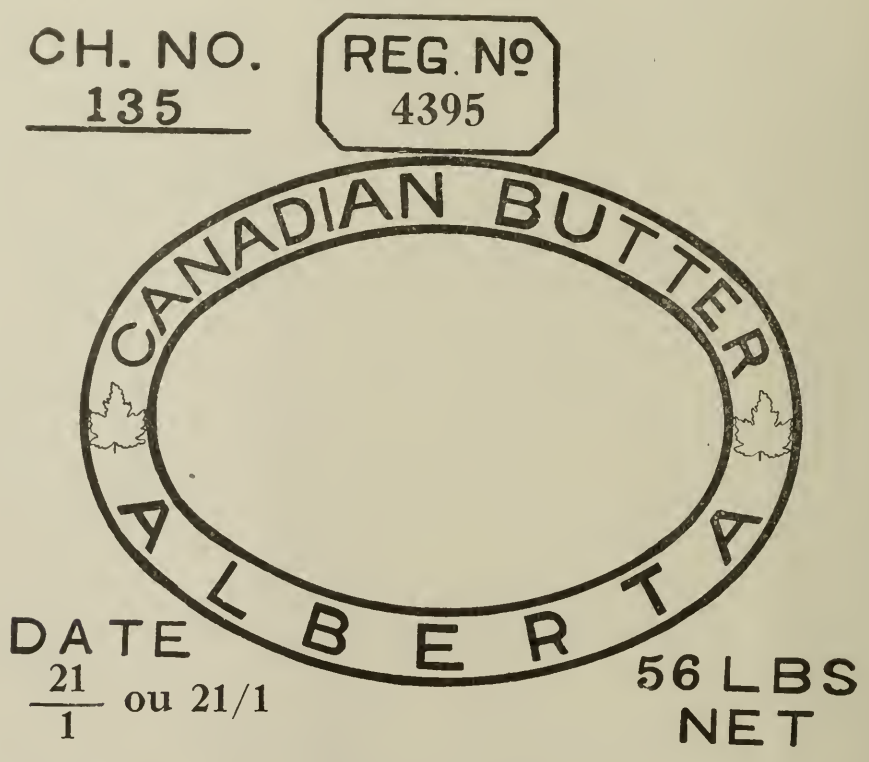

Boîtes de fromage.

Le numéro d'enregistrement, la date de fabrication et le numéro du bassin ou du barattage doivent être en lettres et chiffres n'ayant pas moins d'un demi-pouce de long et trois huitièmes de pouce de large.

Un détail important à noter quand on marque la date de fabrication sur les boîtes c'est que les numéros supérieurs, si les numéros sont l'un par-dessus l'autre, ou les premiers numéros, si les numéros sont à la suite l'un de l'autre, doivent représenter le jour du mois, et les numéros inférieurs ou les derniers numéros, le mois de l'année.

La date de fabrication et le numéro du bassin doivent aussi être apposés sur le fromage même, dans les vingt-quatre heures qui suivent sa sortie de la presse, et dans les chiffres de la même dimension que celle mentionnée plus haut.

Les numéros de barattage sur les boîtes de beurre et les numéros de bassin sur le fromage et les boîtes de fromage doivent se suivre par ordre consécutif, d'un bout à l'autre de l'année civile; ces numéros doivent commencer par 1 sur les boîtes contenant du beurre et par 100 sur le fromage et les boîtes contenant du fromage.

Ottawa, Ont., 18 juillet 1936.

Ottawa: J.-O. Patenaude, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936

CAL/BCA OTTAWA K1A 0C5
3 9073 00200357 4